SISA DES ESBERITS
SYNTHÈSE COMPTABLE

EXERCICE 2024

RECETTES

RECETTES	2024	2023	Evolution
ACI	56 281 €	71 069 €	-20,8%
AUTRES PRODUITS	46 496 €	25 049 €	+85,6%
AIDE ASSISTANTES MEDICALES	25 500 €	51 000 €	-50%
REMBOURSEMENT FORMATION		7 101 €	
REMBOURSEMENT DE CHARGES	1 260 €		
TOTAL DES RECETTES	129 546 €	154 227 €	-16%

En 2024, la SISA a perçu le solde des ACI 2023 de 30 638 € et l'acompte 2024 de 32 771 €.
La provision était de 20 975 € pour le solde 2023 et est de 13 847 € pour le solde 2024. Ce dernier est plus faible afin de tenir compte du départ des professionnels du pôle de Sarbazan.

Les autres produits sont la participation des médecins aux postes de secrétariat et d'assistantes médicales.

Les aides à l'emploi des assistantes médicales de l'année 2024 correspondent au solde des aides pour Mme GOUHIER et pour Mme RABOU. Le montant de l'aide pour la période de 2024 / 2025 est de 16 750 €.

Les remboursements de formation correspondent aux virement de l'OPCO pour la prise en charge des formations des assistantes médicales.

Les remboursements de charges sont le versement AG2R suite à l'arrêt de Mme RABOU.

CHARGES

Synthèse des charges	2024	2023	Evolution
Charges de fonctionnement	29 881 €	33 533 €	-10,9%
Impôts et taxes	7 007 €	9 296 €	-24,6%
Charges de personnel	89 148 €	113 090 €	-21,2%
Dotations aux amortissements	1 950 €	1 600 €	+21,9%
Autres charges d'exploitation	7 €	8 €	-12,5%

Les charges de fonctionnement sont détaillées dans le tableau suivant.

Les impôts et taxes correspondent à la taxe sur les salaires.

Les charges de personnel ont diminué du fait du départ de Mme RABOU.
Le nombre d'heures payées en 2024 est de 4 710, contre 5 882 en 2023, soit - 20%.

Charges externes (détail)	2024	2023	Evolution	
Fournitures consommables	906 €	2 517 €	-1 611 €	-64%
Locations, Charges locatives	3 408 €	6 480 €	-3 072 €	-47,4%
Entretien, Réparations	4 068 €	4 348 €	-280 €	-6,4%
Personnel extérieur	9 549 €	9 843 €	-294 €	-3%
Intermédiaires et honoraires	5 486 €	2 464 €	+3 022 €	+122,6%
Informations et communications	20 €		+20 €	
Déplacements, Réception	448 €	2 417 €	-1 969 €	-81,5%
Frais postaux, Télécom.	4 817 €	4 493 €	+324 €	+7,2%
Frais bancaires	382 €	222 €	+160 €	+72,1%
Autres services extérieurs	796 €	750 €	+46 €	+6,1%
TOTAL	29 881 €	33 533 €	-3 652 €	-10,9%

Les fournitures consommables correspondent à l'achat de fournitures administratives, plus importantes sur l'année 2023 (scanner, imprimante).

Le poste locations diminue du fait de la prise en charge en 2023 de l'abonnement au logiciel CHROUS du Docteur Petrissans pour l'année 2022 et pour sa mise en place en 2021, non renouvelée pour l'année en-cours.

Le personnel extérieur regroupe:
- La coordination du docteur SILLET (4 716 € en 2024 contre 6 553 € en 2023 du fait d'une régularisation)
- Les réunions (+10% sur l'année)
- le recours au télé secrétariat à partir du mois d'octobre (+1 200 €)

Les déplacements et réception sont en baisse car il y avait des frais indemnisés aux salariées pour leurs déplacements en formation en 2023 (1 922 €).

Les autres services extérieurs sont les cotisations de la SISA aux autres organisations (CPTS, Avec santé).

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

RESULTAT	2024	2023	Evolution
RECETTES	129 546 €	154 227 €	-16%
CHARGES	-128 230 €	-158 048 €	+18,9%
RESULTAT	1 316 €	-3 821 €	

La diminution des recettes, (- 14 500 € d'ACI et - 25 500 € de subvention avec toutefois + 21 000 € de participation des docteurs aux frais) étant moins importante que la baisse des charges (-26 000 € de coût salarial et - 3 400 € de logiciel Chorus), le résultat de l'année 2024 est positif.

Il est de 1 316 €, ce qui représente 146 € de revenus complémentaire par associé.

FLUX DE TRÉSORERIE

Du résultat à votre trésorerie	Valeur
Résultat de l'année 2024	1 316 €
Charges sans décaissement de trésorerie	+1 950 €
Capacité à générer de la trésorerie (CAF)	3 266 €
Financements externes (ce qui est entré)	
Besoins financiers (ce qui est sorti)	
Investissements	-2 129 €
Variations liées à l'exploitation	
Autres créances	+17 837 €
Autres dettes	-36 772 €
Solde de trésorerie au 31/12/2023	17 100 €
TOTAL des mouvements de trésorerie	-17 798 €
Solde de trésorerie au 31/12/2024	-698 €

La variation des autres créances correspond au solde ACI 2024 et au solde de l'aide pour l'emploi de l'assistante médicale à recevoir.
La variation des autres dettes englobe les dettes sociales ainsi que l'aide à l'emploi de l'assistante médicale (subvention sur la période septembre 2024-août 2025), non utilisée au 31 décembre 2024.

Le bénéfice de 1 316 € est différent du total des mouvements de trésorerie (- 17 798 €), car le cycle d'encaissement des recettes de la SISA et en décalage avec l'exercice comptable. Les ACI sont versés en avril et les aides de la CPAM en septembre et novembre. Cela crée un décalage de trésorerie.
Ce décalage est compensé par le versement anticipé de la participation des médecins aux charges de personnel.